Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260321-2026028-DE

N°028/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 h 30, le Conseil Municipal convoqué, par Monsieur Philippe JEGOU, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUCHY, doyen d'âge.

Date de la convocation du Conseil : 17 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M BECUWE Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M MOUCHY Robert, Mme LEMEE Annie, M HERVE Patrick, Mme GEFFROY Nathalie, M MAHIEUX Lucas, Mme VALLIERE Danielle, M DREAN Mickaël, Mme COUDRAIS Josette, Mme COUDRAIS Myriam, M CHEVALIER Frédéric, Mme PINSEMBERT Odile, M MORIN Kévin, M SERAZIN Anthony, M POLOUBINSKI François, Mme LECLERCQ-BOISSEL Elodie, M CHARLES Philippe.

ABSENTS : M ALLAERT Benoît
POUVOIRS : M ALLAERT Benoît a donné procuration à COUDRAIS Josette

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEMEE Annie est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE

La séance est ouverte sous la présidence du Maire, Philippe JEGOU, qui déclare installer, suite aux élections municipales du 15 mars 2026 : M BECUWE Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M MOUCHY Robert, Mme LEMEE Annie, M HERVE Patrick, Mme GEFFROY Nathalie, M MAHIEUX Lucas, Mme VALLIERE Danielle, M DREAN Mickaël, Mme COUDRAIS Josette, M ALLAERT Benoît, Mme COUDRAIS Myriam, M CHEVALIER Frédéric, Mme PINSEMBERT Odile, M MORIN Kévin, M SERAZIN Anthony, Mme M POLOUBINSKI François, Mme LECLERCQ-BOISSEL Elodie, M Philippe CHARLES, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.
Ensuite, le plus âgé des membres présents, Monsieur Robert MOUCHY, prend la présidence de l'assemblée.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le quorum étant atteint et en vertu des art. L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, Monsieur Robert MOUCHY invite les membres du conseil à procéder au vote pour l'élection du Maire. Le bureau, composé de deux assesseurs, a été désigné : M Frédéric CHEVALIER et Mme Myriam COUDRAIS.
Un candidat se déclare : Philippe BECUWE.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin, sous pli, dans l'urne prévue à cet effet. Après dépouillement, les votes donnent les résultats suivants :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 17 suffrages exprimés pour Monsieur Philippe BECUWE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260321-2026028-DE

Le conseil municipal, par :

- 17 Voix POUR
- 2 BLANCS

- ELIT Monsieur Philippe BECUWE, Maire de la Commune de PEILLAC.
- INSTALLE Monsieur Philippe BECUWE en qualité de maire de la commune de PEILLAC
- AUTORISE Monsieur Philippe BECUWE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Annie LEMEE

Le Maire,
Philippe BECUWE

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :